48e ANNÉE. — N° 16.837
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 6, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger..... 10 » 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
MERCREDI 7 AOUT 1918
SAINT GAETAN
SOLEIL : lever 5h55 ; coucher 8h20
LUNE : P. Q. le 14 ; pleine, le 22

LE SIÈGE DE MAUBEUGE

Si l'histoire de la Grande Guerre que nous vivons encore ne saurait être écrite dès aujourd'hui « ad probandum », comme disaient les anciens, pour faire foi devant la postérité, elle peut l'être « ad narrandum », pour être narrée, c'est-à-dire pour mettre sous les yeux du public des faits et des documents authentiques. C'est ce que vient de faire le commandant Paul Cassou pour le siège de Maubeuge. Son étude, publiée d'abord dans la « Revue de Paris », vient d'être éditée en brochure. C'est une page émouvante et un témoignage éloquent. (1).

La place de Maubeuge, située à 8 kilomètres de la frontière belge, passait pour une des premières places fortes de l'Europe. En réalité, l'organisation défensive présentait des plus graves lacunes; les ouvrages étaient insuffisants, et les demandes réitérées adressées en haut lieu pour remédier à cette situation demeuraient sans écho. En février 1914, on répondait de l'état-major que « les propositions ne pourraient être utilement examinées qu'après l'achèvement des grandes places de l'Est. » Au mois de juin 1910, une dépêche ministérielle avait déclaré que « l'hypothèse d'un siège régulier de Maubeuge ne doit pas être envisagée ».

Ce n'était pas le sentiment du général Fournier, nommé gouverneur de Maubeuge quelque temps avant la guerre. Au mois de juin 1914, pressentant l'attaque allemande, il se rendit à Paris. On lui répondit à l'état-major : « Nous nous chargeons de Maubeuge; nous vous enverrons en Allemagne faire le siège de Metz avec vos trente mille hommes. » Un inspecteur de la place, le 23 juin de la même année, déclarait que « les Allemands ne dépasseraient pas la Sambre. »

La guerre est déclarée. Le général Fournier exprime ses craintes sur le sort de Maubeuge. On le met en disponibilité. Mais le général Pau, arrivant à Maubeuge, juge à la fois la situation et l'homme. Le décret fut rapporté.

Le général Fournier se mit à l'œuvre; il s'agissait de mettre Maubeuge à l'abri d'un coup de force. Trente mille travailleurs creusent des tranchées, posent des voies ferrées, un réseau électrique, des fils barbelés. A peine ces défenses étaient-elles terminées que le canon ennemi se faisait entendre autour de Maubeuge. Sans ces travaux, la place tombait en quarante-huit heures. Mais comment auraient-ils été suffisants pour résister aux projectiles d'une grosse artillerie de siège, comprenant du 210, du 220, du 305 autrichien, du 420 allemand ?

La garnison était composée en grande partie de territoriaux de plus de quarante ans et d'auxiliaires de place forte, peu préparés à une guerre comme celle qu'ils allaient faire. Ils ne savaient pas se servir des mitrailleuses. Maubeuge n'avait ni dirigeables ni avions. Aucune pièce des 335, canons de la place, n'était d'un modèle récent, tandis que les Allemands tiraient en toute sécurité à 14 kilomètres. Eh bien ! ces soldats si mal outillés, « tels qu'ils étaient, ont fait tout leur devoir et méritent la reconnaissance du pays ».

C'est le VIIe corps d'armée de réserve allemand, avec une brigade de cavalerie commandée par le général von Zwehl, qui assiégea Maubeuge, en présence du prince Frédéric-Léopold de Prusse, neveu de l'empereur. Maubeuge a retenu sous ses murs, pendant quinze jours, une armée de 60.000 hommes, qui n'a pu prendre part à la bataille de la Marne. Investie le 25 août, la place n'a été rendue aux Allemands que le 8 septembre, à midi.

Aucun ouvrage de Meubeuge ne pouvait résister à la formidable artillerie allemande; le général Fournier n'avait aucun doute à cet égard. Mais le 25 août, le jour de l'investissement, le 26 et le 28, le chef put éprouver la valeur de ses troupes, au cours de trois sorties. Dans la première, le prince de Saxe-Meiningen fut blessé mortellement par le cavalier Coulié.

Le 29 août, le bombardement commença pour ne cesser que le 7 septembre. Un déluge de fer et de feu s'abattit sur le point faible du camp retranché, au nord-est. On tint cependant sous le feu le plus intense. Le 1er septembre, une sortie commandée par le général Winkel-Mayer se transforma en véritable bataille de rase campagne, qui dura vingt heures. Des fractions coloniales arrivèrent jusqu'à 250 mètres des pièces allemandes de gros calibre. La surprise de l'ennemi avait été complète. On le sut le jour de la reddition par un officier allemand : « Le 1er septembre, nous avons failli tout abandonner; si vous aviez pu faire un effort d'un quart d'heure de plus, nous nous retirions. » Les Allemands ont reconnu que cette sortie et une action violente d'artillerie la nuit suivante leur coûtèrent « de lourdes pertes ».

Ils renoncèrent à s'approcher des ouvrages avec l'infanterie et laissèrent tonner leurs canons. Le 3 et le 4 septembre, par pigeon — on se rappelle que le camp n'avait pas d'avions — le général Fournier fit part de sa situation critique. Le matin du 5 septembre, une des trois attaques d'infanterie réussit à pénétrer dans les lignes françaises. Par un étui tombé d'un aéroplane, le général von Zwehl sommait le gouverneur, « pour éviter une plus longue effusion de sang », de lui rendre la place. « Il est bien pressé », s'écria le général Fournier. Et il se prépara à lutter jusqu'au bout. Mais les progrès de l'ennemi devenaient inquiétants. On brûla les drapeaux des régiments le 6 septembre. Le fort de Boussois tomba entre les mains de l'ennemi dans la matinée. Les différentes lignes sont obligées de céder tour à tour. Le bombardement, qui avait duré toute la nuit, redoubla d'intensité avec le lever du soleil du 7 septembre.

Le gouverneur se rend compte avec douleur que la situation est désespérée. Le drapeau blanc est hissé sur l'église. Un parlementaire franchit les lignes allemandes pour demander un armistice de vingt-quatre heures et discuter de la reddition de la place. « Le général von Zwehl répondit qu'il reconnaissait, certes, la vaillante défense de la forteresse, » déclare le rapport allemand. Mais il refusa l'armistice. Le parlementaire revint à Maubeuge et en répartit deux heures plus tard. Les forts et la place seraient rendus le lendemain 8, à midi.

L'article 12 des clauses de la reddition était ainsi conçu :

« Pour reconnaître la courageuse défense de la garnison, je laisse son épée au général Fournier, gouverneur de Maubeuge.

« Le commandant en chef,
» Von ZWEHL. »

Cette histoire du siège de Maubeuge, racontée par le commandant Paul Cassou avec une sobriété, une précision toutes militaires, est une magnifique leçon d'histoire douloureuse et glorieuse à la fois. Elle sera lue et étudiée par tous avec fruit.

(1) Paris, Pochy, 52, rue du Château.

SUR LE FRONT OCCIDENTAL

Situation sans changement entre Soissons et Reims

Paris, 6 août. — Les renseignements reçus du front nous montrent comment il convient d'interpréter les indications très succinctes des deux Communiqués du 5 août. D'après ceux-ci, on pourrait croire que c'est la résistance de l'ennemi qui nous empêche de continuer à avancer. Cette opinion serait peu exacte.

Il est bien certain que l'ennemi nous oppose une vive résistance afin d'essayer de nous retenir sur la Vesle tant qu'il n'aura pas terminé le retrait de son artillerie au delà de l'Aisne et l'organisation de sa position de défense sur le plateau du chemin des Dames, entre l'Aisne et l'Ailette. Mais ces deux opérations demanderont à peine quelques jours, et nos combattants restent convaincus qu'aussitôt son œuvre achevée, l'ennemi retraitera complètement sur la rive droite de l'Aisne. Une telle solution est d'autant plus admissible que le plateau situé entre la Vesle et l'Aisne est peu favorable à une longue résistance : il est battu de front et, en certains points, d'enfilade par notre artillerie, et les communications en arrière sont également exposées au feu de nos canons et au bombardement de nos avions. Ce plateau est, il est vrai, difficile à attaquer de front, mais, ainsi que nous le disions hier, on peut le déborder par ses ailes, surtout à l'ouest, en prenant comme base de départ la ligne Braine-Chassemy.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir insister davantage sur les chances d'une manœuvre débordante, nous sommes obligés de reconnaître l'habileté et la méthode avec lesquelles l'ennemi exécute sa retraite, et l'heureuse idée — heureuse pour lui — de remplacer son artillerie, qu'il ramène en arrière, par une profusion de mitrailleuses mêlées à ses arrière-gardes pour faire devant nos troupes un barrage redoutable.

Toutefois, ce ne sont pas ces difficultés qui arrêtent notre progression, nous en avons souvent rencontré de semblables et nous en sommes venus à bout; mais notre haut commandement tient avec raison à ménager la vie de nos hommes toutes les fois que les circonstances le permettent, et c'est le cas. De plus, les troupes alliées, qui livrent depuis vingt et un jours, presque sans arrêt, les combats les plus durs, ont besoin de souffler un peu. Il est donc indispensable de leur en laisser le temps.

Par la force même des choses, les opérations entrent actuellement dans une phase de ralentissement, et le Communiqué de cette nuit confirme le fait, en ne signalant que des combats locaux sur la rive nord de la Vesle. Mais notre situation reste toujours très bonne, et certainement meilleure que celle de l'adversaire.

Général MARABAIL.

COMMUNIQUÉS FRANÇAIS

Du 5 août (23 heures)

Sur tout le front de la VESLE, la situation reste sans changement.

Sur la rive NORD, des combats locaux ont eu lieu entre nos éléments légers et les postes de l'ennemi.

Journée calme partout ailleurs.

Du 6 Août (14 heures)

Hier, une tentative ennemie pour s'emparer d'un de nos postes au nord-est de MERRIS a été repoussée par notre contre-attaque.

La nuit dernière, dans le secteur de la FORET DE NIEPPE, nous avons fait quelques prisonniers et pris des mitrailleuses.

L'artillerie ennemie s'est montrée active, se servant d'obus à gaz toxique au nord de VILLERS-BRETONNEUX, ainsi que dans les environs de BUCQUOY et au nord de BETHUNE.

COMMUNIQUES ANGLAIS

Du 5 août (soir)

Nous avons légèrement avancé nos lignes pendant la journée au BOIS PACAUT, à l'est de ROBECQ.

L'artillerie ennemie a été active dans le secteur au sud d'YPRES.

Du 6 Août (après-midi)

Au NORD DE MONTDIDIER, nos troupes ont progressé jusqu'à l'Avre, qu'elles bordent entre BRACHES et MORISEL.

Un coup de main ennemi au sud-est de Montdidier a complètement échoué; des prisonniers sont restés entre nos mains.

Sur le FRONT DE LA VESLE, nous avons maintenu nos éléments sur plusieurs points de la rive nord et en dépit des tentatives faites par l'ennemi pour les rejeter.

Rien à signaler sur le reste du front.

COMMUNIQUÉ AMÉRICAIN

Du 5 août (23 heures)

Sur le front de la Vesle, une vive activité d'artillerie se manifeste.

Dans la journée, trois de nos aviateurs ont descendu quatre aéroplanes ennemis.

Retraite hâtée

Front français, 6 août. — Les Allemands ont précipité leur recul et même devancé les dates qu'ils avaient fixées pour leurs étapes d'évacuation. Il ressort de documents trouvés sur des prisonniers qu'ils étaient quitter Fismes le 5 août à minuit. Ils l'ont abandonné deux jours plus tôt, y laissant une petite garnison de tirailleurs.

Samedi, à 3 heures du soir, les Américains entrés dans la ville ne purent s'y maintenir, à cause du feu de l'artillerie; mais, revenus le lendemain en force, ils chassèrent l'ennemi, faisant cinq prisonniers.

L'ennemi engagea 73 divisions

Front français, 6 août. — On sait maintenant que les Allemands ont jeté 73 divisions dans le saillant de la Marne, dont 48 de réserve.

La prise de Soissons les impressionne

Lausanne, 6 août. — La prise de Soissons a produit une fort vive impression dans la presse allemande. La « Gazette de Francfort » fait remarquer que le Communiqué publié hier par le grand état-major n'indique pas la nouvelle ligne occupée par les troupes allemandes.

Les Polonais au feu

Du front..., août. — L'armée polonaise, récemment reconstituée, a reçu en Champagne le baptême du feu. Parmi les faits d'armes de ces beaux soldats, il faut citer l'affaire du 29 juillet, où une compagnie polonaise, chargée de reprendre à l'ennemi un objectif éloigné et difficile, sur un front de plus de deux kilomètres, est partie d'un seul élan, conquis immédiatement le terrain fixé et capturé 135 Allemands et 20 mitrailleuses.

Les blessés américains

Washington, 6 août. — D'après un rapport officiel, 81 % des blessés ont pu reprendre leur service, 14 % ont été réformés et 5 % sont morts des suites de leurs blessures.

Six avions boches abattus

Londres, 5 août (officiel). — Les opérations aériennes du 4 août ont été de nouveau sérieusement entravées par les nuages et la pluie. Six appareils ennemis ont été abattus par nos pilotes et un contraint d'atterrir désemparé. Un ballon ennemi a été descendu en flammes. Nous avons effectué quelques reconnaissances, quelques réglages et jeté six tonnes et demie de bombes. Aucun de nos appareils ne manque.

Un de nos avions signalé comme disparu le 3 courant est rentré. Pendant la nuit aucun vol n'était possible.

Deux avions abattus à Dunkerque

Boulogne, 5 août. — L'avion allemand qui survola l'agglomération de Dunkerque, mercredi vers onze heures, a été abattu au retour par le lieutenant D... L'appareil tomba en flammes à proximité des lignes, en Belgique.

L'avion, type « Rumpler », qui survola la ville avec tant d'insistance, a été contraint d'atterrir du côté des Salines. Les débris ont été exposés place Jean-Bart.

Des avions allemands ont tenté de survoler l'Angleterre

Londres, 6 août (officiel). — **Des appareils ennemis se sont approchés de la côte des comtés de l'est lundi soir, à neuf heures trente, mais n'ont pas pénétré loin dans l'intérieur.**

D'autre part, le « Matin » publie la dépêche suivante :

« Londres, 6 août, 1 heure matin (officiel). — Des zeppelins ont franchi la côte est de l'Angleterre, hier, vers 21 h. 30. Jusqu'ici, ils n'ont pu pénétrer loin dans l'intérieur du territoire. »

Le bombardement de la région parisienne continue

Paris, 6 août. — **Le bombardement de la région parisienne par pièces à longue portée a continué aujourd'hui.**

Ce que disent les Journaux

LA POSITION DE L'ENNEMI EST DETESTABLE

Paris, 6 août. — Les Allemands sont établis sur un plateau, entre la Vesle, qui est devant eux, et l'Aisne, qui est derrière eux. Henry Bidou (le **Journal**) estime :

« Elle n'a aucune profondeur, les deux rivières n'étant séparées, à la hauteur de Fismes, c'est-à-dire en plein centre de la position, que par une distance de sept kilomètres. Examinez la carte, il n'y a pas un point de cette position, entre la Vesle et l'Aisne, que les canons français ne battent de front et souvent d'enfilade. Sur les communications de l'ennemi, le cours de l'Aisne ne présente, entre Fismes et Reims, que quatre passages : Villers, Maizy, Pontavert et Berry-au-Bac. On pense bien que ces passages et ceux que l'ennemi a pu établir sont pris sous le feu des batteries et sous celui des avions. Ce n'est pas tout. Des feux de flanc, surtout ceux qui viennent de l'ouest, battent l'intérieur de la position. Si les Allemands ont évacué le sud de la Marne, puis la position entre la Marne et la Vesle, parce que la vie y était trop dure, que diront-ils de celle qui les attend entre la Vesle et l'Aisne ?

L'AUTRE RECUL

Le repli allemand sur le front de nos alliés s'accentue. Albert est aux mains des Anglais, Marcel Hutin (**Echo de Paris**) croit que ce repli va continuer :

« Les Allemands, n'ayant plus rien à espérer vers Amiens ni Abbeville, vont se trouver forcés d'abandonner une partie du terrain qu'ils ont conquis pendant leur avance du 23 mars sur la Somme, entre Albert et Montdidier. »

OFFENSIVE DE PAIX

Nous pouvons nous attendre, prévient la **Libre Parole**, à ce que le gouvernement de Berlin réalise bientôt une offensive de paix :

« La victoire, même encore imparfaite, va commencer de nous donner ce que tous les palabres socialistes auraient été impuissants à obtenir : une Allemagne qui va sentir la nécessité d'entrer dans la voie des concessions. Ça n'est, ça ne sera pas encore à coup sûr ce que nous devons obtenir pour la paix du monde. L'Allemagne n'est pas assagie, puisqu'elle s'imagine pouvoir nous parler par la voix de la grosse bertha. Mais ce sera un commencement, une preuve tangible de l'incertitude qui commence de régner en Allemagne. Quelque offensive victorieuse de Foch achèvera la mise au point. »

VERS LA FIN DE LA CRISE DU TABAC

La crise continue, mais la situation ne tardera pas à s'améliorer, affirme M. Paul Bourély, député (**l'Evénement**) :

« Le fait nouveau qui permet de dire que la crise du tabac prendra bientôt fin, c'est que le comité des importations est en état d'augmenter le tonnage mis à la disposition des manufactures de tabac. Ce n'est pas, évidemment, en vingt-quatre heures que, de la Louisiane ou de la Nouvelle-Orléans, la planète chère aux fumeurs parviendra en France. Il faut que l'administration ait le temps de faire ou d'augmenter ses commandes; il faut que le tabac soit mis à quai dans les ports d'Amérique, qu'il soit embarqué, qu'il navigue, qu'il arrive, qu'il soit dirigé sur les manufactures, qu'il soit manutentionné, transformé en cigares ou cigarettes, envoyé aux entrepôts, livré au débit. Tout cela exigera, sinon des mois, des semaines. Encore un peu de patience et la crise du tabac, je l'espère, sera dénouée. »

EITEL, PRINCE ET CAMBRIOLEUR ROYAL ET IMPERIAL

Le prince Eitel, second fils de Guillaume II, avait installé son quartier général dans un château près de Fismes. Il ne faut pas s'étonner si tous les villages aux alentours ont été méthodiquement pillés et s'ils sont à l'heure présente la proie des flammes. Dans la rapace famille des Hohenzollerns, le prince Eitel est le plus rapace des rapaces, comme le rappelle **Excelsior** :

« Avant le mois de mars 1917, il s'était établi dans la Somme, et il s'y livra à des rapines effroyables. Au moment où les troupes allemandes exécutèrent le fameux repli d'Hindenburg, nos paysans libérés furent unanimes à accuser ce fils du kaiser des exactions les plus criminelles. Un officier du ministère de la guerre fut chargé de recueillir sur place les témoignages portés contre ce grand seigneur brigand et d'en composer un dossier spécial. Les documents ainsi rassemblés sont fort nombreux. On y pourra ajouter tous ceux qui vont être réunis ces jours-ci sur la conduite du même personnage aux environs de Fismes. Après la guerre, d'après ces pièces authentiques, nous demanderons des comptes au prince Eitel. »

DE LA LOGIQUE, S. V. P.

« Quelques journaux socialistes, dit l'**Homme Libre**, ont exprimé le regret que le gouvernement ait cru devoir interdire le Congrès des Syndicats d'instituteurs. On a même prononcé, à ce sujet, le gros mot de persécution.

» Rappelons simplement qu'en 1916 les instituteurs syndicalistes furent autorisés à se réunir. Or, leur Congrès, au cours duquel Sébastien Faure prit la parole, fut l'occasion de manifestations regrettables. C'est pourquoi, l'an dernier, lorsque les mêmes syndicalistes sollicitèrent l'autorisation de tenir un nouveau congrès, cette autorisation leur fut refusée par un gouvernement qui avait la bonne fortune de plaire aux socialistes et d'être soutenu par M. Albert Thomas. En 1917, les socialistes ne firent entendre aucune protestation contre ce refus. Pourquoi protestent-ils, cette année, alors que les motifs d'interdiction sont les mêmes ? »

Armée d'Orient

Salonique, 5 août.

Activité d'artillerie et de patrouilles sur la STRUMA et sur le VARDAR.

Notre artillerie a bombardé des organisations ennemies devant le front serbe.

En ALBANIE, les Autrichiens ont encore attaqué à plusieurs reprises nos positions près du confluent du DEVOLI et de la TOMORICA et entre le DEVOLI et le HOLTA. Ils ont été partout repoussés avec de lourdes pertes, et ont laissé des prisonniers entre nos mains.

L'aviation française a lancé une tonne d'explosifs sur les campements ennemis de la région de Pogradec et l'aviation britannique a bombardé des dépôts ennemis dans la vallée de la Struma.

M. MALVY EN HAUTE-COUR

La Forfaiture

Paris, 6 août. — La Haute-Cour va avoir à cette dix-neuvième audience à se prononcer sur la question de forfaiture. Les tribunes publiques sont à peu près vides.

M. Antonin Dubost entre à neuf heures précises dans la salle d'audience. MM. Mérillon, procureur général; Sénac et Lombart, avocats généraux; M. Malvy et ses deux défenseurs, Mes Bourdillon et Guillain, tous les membres de la cour occupent leur place. L'appel nominal permet de constater la présence de 181 juges, un de moins qu'à la précédente audience.

M. Potié, sénateur du Nord, n'ayant pas pris part à tous les scrutins d'hier, est considéré comme défaillant.

LE CRIME DE FORFAITURE

La forfaiture, dont va discuter la Cour, est définie par l'article 166 du Code pénal :

« Tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions est une forfaiture. »

L'accusation de forfaiture est prévue au livre III du Code pénal (Crimes contre la chose publique), titre I, section 2 (Attentats à la liberté), articles 114 et 115 du Code pénal. Ils sont ainsi conçus :

« Art. 114. — Lorsqu'un fonctionnaire public, un agent ou un préposé du gouvernement aura ordonné ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, soit à la Charte, il sera condamné à la peine de la dégradation civique. Si néanmoins il justifie qu'il a agi par ordre de ses supérieurs pour des objets du ressort de ceux-ci, sur lesquels il leur était dû obéissance hiérarchique, il sera exempt de la peine, laquelle sera, dans ce cas, appliquée seulement aux supérieurs qui auront donné l'ordre.

» Art. 115. — Si c'est un ministre qui a ordonné ou fait les actes ou l'un des actes mentionnés en l'article précédent, et si, après les invitations mentionnées dans les articles 63 et 67 du « Sénatus Consulte » du 28 floréal an XII, il a refusé ou négligé de faire réparer ces actes dans les délais fixés par le dit acte, il sera puni de bannissement. »

L'article 167 porte que « toute forfaiture pour laquelle la loi ne prononce pas de peines plus graves, est punie de la dégradation civique ».

Un incident est soulevé par M. Mougeot, ancien ministre, radical-socialiste, qui demande que lecture soit donnée de l'arrêt renfermant les votes d'hier. Il dit que les chefs d'accusation ayant été portés publiquement, il faut qu'on sache publiquement qu'ils ont été écartés. Après un colloque assez vif entre M. Mougeot et le président Dubost, ce dernier dit qu'il n'a pas à donner lecture d'un arrêt, puisqu'il n'y en a pas eu d'approuvé en chambre du conseil.

LA QUESTION DE FORFAITURE PEUT ETRE POSEE DIT LE PROCUREUR GENERAL

Cet incident liquidé, le président donne lecture de la question subsidiaire posée en chambre du conseil sur le point de savoir si M. Malvy est coupable de forfaiture.

La question de forfaiture est motivée par :

« En facilitant par des paroles et des complaisances abusives des agissements criminels d'Almereyda, de Duval, de Sébastien Faure.

» En entravant la surveillance des tractations auxquelles s'est livré, par l'intermédiaire de la femme Duverger, l'espion Lipscher.

» En se refusant à empêcher la propagande antipatriotique de l'anarchiste Mauricius.

» En se refusant à ordonner, dans les imprimeries clandestines, la saisie des tracts excitant à la désobéissance de leurs chefs les soldats.

» En mettant obstacle aux recherches et à l'arrestation d'un individu inculpé de désertion.

» En détruisant tout ou partie d'un dossier de charges relevées contre Sébastien Faure, qui lui avait été communiqué en raison de ses fonctions.

» Malvy, agissant au ministère de l'intérieur, d'avoir, dans l'exercice de ses fonctions, depuis moins de dix ans, violé et trahi les devoirs de sa charge dans les conditions constituant son état de forfaiture et entraînant les responsabilités criminelles prévues par l'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875. »

Le président : Monsieur le Procureur général a-t-il des réquisitions à prendre ?

Le procureur général : Oui, Monsieur le Président.

M. Mérillon expose que la question subsidiaire est sans nul doute recevable. Elle rentre dans le paragraphe 2 de la résolution de la Chambre des députés mettant en accusation M. Malvy devant la Haute-Cour. En droit, la question subsidiaire peut-elle être posée ? Non seulement elle peut l'être en droit, mais elle rentre dans les prévisions du Code pénal.

» En effet, d'une part, l'article 166 du Code pénal porte que tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions est une forfaiture. Celle-ci ne constitue ici qu'une qualification ou une aggravation d'un crime commis par un fonctionnaire, crime prévu et puni déjà par d'autres articles du Code. Mais, d'autre par, l'art. 167 semble prévoir un cas de forfaiture générale de la part des fonctionnaires, donc des ministres; il établit contre les coupables la peine de la dégradation civique. Les commentateurs de l'article 167 ont, à la vérité, considéré que celui-ci n'avait été introduit dans le Code pénal que par erreur, comme une sort de survivance des anciens Codes. Mais l'article 167 n'en subsiste pas moins. Ceux qui l'ont introduit dans le Code n'avaient pas prévu l'existence de la Cour de Justice, ni surtout la souveraineté de cette Cour. Donc, la Cour peut parfaitement déclarer l'accusé coupable de forfaiture et lui appliquer la peine prévue par l'article 168.

» J'arrive, poursuit le procureur général, à la question de fait. Je n'ai, sur ce point, rien à ajouter à mes réquisitions. J'ai examiné les actes relevés contre M. Malvy et pensé que ces actes pouvaient être qualifiés d'actes de complicité du crime prévu à l'article 77 du Code pénal. Il se peut que vous n'ayez pas estimé que l'article 77 était applicable dans la circonstance. Je dois me rallier à votre décision à cet égard. Mais j'ai maintenant à vous faire connaître les conséquences de cette décision. La souveraineté de la Cour, admise pour la qualification, doit être admise également pour l'application de la peine. Les décisions des cours de justice antérieures à celle instituée par la Constitution de 1875 reconnaissent que ces cours peuvent appliquer des peines inférieures à celles prévues par le Code. Cependant, il est impossible que vous sortiez des peines que le Code pénal appelle politiques. Ces peines comportent quatre degrés : déportation dans une enceinte fortifiée, détention, bannissement de cinq à dix ans, dégradation civique enfin, qui est, comme les précédentes, une peine principale.

» J'ajoute que la disproportion entre les accusations abominables et excessives portées contre M. Malvy et les faits retenus par la question subsidiaire entraînerait forcément une peine atténuée. Vous pouvez donc être conduits à n'appliquer à l'accusé que la peine de la dégradation civique. Vous n'auriez pas à accorder le bénéfice des circonstances atténuantes, qui aurait pour effet d'abaisser la peine jusqu'au simple emprisonnement. Je m'en remets sur ce point à la sagesse de la Cour. »

LE DEFENSEUR COMBAT LA THESE DU PROCUREUR GENERAL

Me Bourdillon réplique au procureur général qu'aujourd'hui il s'agit d'examiner de tout autres crimes que ceux visés par la Chambre des députés, et que la Haute-Cour n'est pas saisie par la Chambre pour prononcer sur la question subsidiaire.

« Sans doute, dit-il, la Haute-Cour s'est déclarée souveraine, mais elle ne peut pas passer outre au droit. Or, il y a un principe de droit formel, c'est que les décisions des Chambres n'ont pas d'effet rétroactif, et la Chambre ne connaissait que la loi de 1889, d'après laquelle le Sénat ne pouvait substituer aux peines prévues par le Code de moindres peines. Vous avez ensuite dans la loi du 5 janvier 1918 déterminé votre procédure pour le cas de crime commis par un ministre dans l'exercice de ses fonctions.

» Mais la Chambre ignorait cette loi lors de la mise en accusation de M. Malvy. Le principe de souveraineté que vous avez adopté ne saurait être valable que pour l'avenir. »

Le défenseur dit que tous les faits visés dans la question subsidiaire, sauf deux, avaient été abandonnés par le procureur général, et que par conséquent il n'a pu s'expliquer à leur sujet et ne peut le faire immédiatement, faute de temps. Et puis, il y aurait des témoins à entendre. (Mouvements divers.)

« Les conditions dans lesquelles M. Malvy aurait brûlé certains documents n'ont pas été élucidées. De même l'affaire Cochon n'a pas été examinée à fond; la défense ne pourrait être aujourd'hui complète. »

Pour conclure, Me Bourdillon demande à la Cour d'écarter la question de forfaiture, et si elle ne l'était pas, il se réserve de faire citer des témoins.

M. le procureur général : « La défense soutient que les faits retenus dans la question subsidiaire ne rentrent pas dans l'accusation primitive. Une juridiction quelconque, lorsqu'elle est saisie de certains faits, a tout pouvoir pour les qualifier. Toute ma tâche a consisté à relever dans les actes de M. Malvy leur caractère criminel. Dans ces actes sont compris précisément ceux qui sont aujourd'hui uniquement retenus pour justifier une accusation de forfaiture. La qualification peut changer, mais les faits visés sont les mêmes. Or, sur tous ces points le débat a été complet. Je m'oppose donc à l'admission des conclusions de la défense. »

Me Bourdillon répète qu'il n'a pas réfuté des faits abandonnés par l'accusation, et qu'il aurait besoin, s'ils étaient repris, de s'expliquer plus longuement.

Après l'audition de nouveaux témoins, l'audience publique est levée à dix heures. La Cour se réunit aussitôt en chambre du conseil.

UN ARRET DE BLAME (1)

La Cour a longuement discuté ce matin la question de recevabilité, et décidé par 109 voix contre 78 qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer l'affaire à la Chambre. En fin d'audience, **M. Guillaume Poulle**, sénateur de la Vienne, a fait remarquer à la Cour qu'ayant repoussé la trahison, il devenait difficile de retenir la forfaiture, qui entraîne des peines aussi graves. Selon lui, s'il y a eu des fautes graves commises par l'ancien ministre de l'intérieur, il se contentera d'un arrêt renfermant un blâme.

(1) Voir le texte du jugement à la page 2.

Les événements de Russie

UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE DES REGIONS DU NORD

Arkhangel, 5 août. — A la suite du renversement du pouvoir bolchevique il a été formé un gouvernement provisoire des régions du Nord avec les neuf membres de l'Assemblée constituante.

300 MILLIONS DE ROUBLES POUR LA GUERRE

Moscou, 6 août. — Le conseil des commissaires du peuple a voté un crédit de 300 millions de roubles pour la lutte contre les Tchéco-Slovaques.

LES BOCHES SONT ANNEXIONISTES

Amsterdam, 5 août. — Suivant le « Lokal Anzeiger », le prince Henri de Prusse, parlant à l'ouverture d'une Exposition livonienne et esthonienne à Hambourg, a dit que les pays baltes seront, selon leurs désirs, unis à tous égards et étroitement liés à l'empire allemand.

LES BOLCHEVIKS EN TERRITOIRE CHINOIS

Pékin, 4 août. — Des bolcheviks et des prisonniers de guerre austro-allemands ont pénétré en territoire chinois. Jusqu'à présent, les Chinois ne se sont pas occupés d'eux. Les Allemands achètent de grandes quantités de bétail en Mongolie.

COMPLOT CONTRE LES OFFICIERS ALLEMANDS D'UKRAINE

Zurich, 5 août. — On vient de découvrir, à Kiev, un vaste complot ayant pour objet l'assassinat de tous les officiers allemands, à partir du grade de capitaine, se trouvant en Ukraine. On procède actuellement à des arrestations en masse.

Arrestation de M. Ludovic Naudeau

Stockholm, 5 août. — M. Ludovic Naudeau collaborateur du « Temps » et rédacteur en chef du « Journal de Russie », a été arrêté à Moscou le 1er août sans aucune explication par les bolchevistes. Malgré les démarches faites par le consul général de France, sa mise en liberté a été refusée.

La coopération chinoise en Sibérie

Londres, 6 août. — On télégraphie de Tien-Tsin, sans date :

Le cabinet de Pékin a décidé d'envoyer des troupes pour collaborer à l'action des alliés en Sibérie. Des représentants des légations alliées se sont rendus à Kharbine.

En Angleterre

Chambre des Communes

LES REPRESENTATIONS A L'ESPAGNE

Londres, 5 août. — Une question a été posée aujourd'hui à la Chambre des communes relativement aux actions antérieures des sous-marins allemands dans les eaux espagnoles et particulièrement de l'abus fait du territoire espagnol par l'« U-56 » dont l'équipage a été interné.

M. Balfour a répondu que **le gouvernement britannique a fait à plusieurs reprises des représentations auprès du gouvernement espagnol, attirant son attention sur la nécessité de prendre des mesures plus strictes afin d'empêcher toute violation de sa neutralité.**

« Nous avons particulièrement insisté, dit-il, sur la nécessité d'éloigner le commandant de l'« U-56 » à l'intérieur du pays et sur la nécessité qu'il y a d'empêcher la charge des batteries d'accumulateurs se trouvant à bord du sous-marin. »

M. Pringle demande alors si le gouvernement avait reçu une réponse à ces représentations.

M. Balfour répond : **Non, nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante jusqu'ici.**

DEMENTI AUX PACIFISTES BOCHES

Londres, 5 août. — M. Balfour a déclaré à la Chambre des communes qu'aucune voie autorisée en pays ennemis n'a fait récemment des propositions tendant à des négociations de paix.

La Société des nations

Londres, 6 août. — A la Chambre des communes, M. Balfour dit qu'on ne peut pas à présent publier les mémoires relatifs à la Société des nations sans entraver les discussions actuellement en cours entre la Grande-Bretagne et ses alliés.

Un navire-hôpital coulé

123 victimes

Londres, 5 août (officiel). — **Le transport ambulance « Warilda » qui rentrait au port a été torpillé et coulé le 3 août. Cent vingt-trois personnes ont disparu et sont présumées noyées.**

Londres, 5 août (officiel). — Dans le torpillage du transport-ambulance « Warilda », un officier et six marins de l'équipage notamment ont péri. Parmi les manquants présumés noyés se trouvent deux officiers de l'armée de terre et la commandante du corps auxiliaire féminin.

LE TORPILLAGE

Londres, 5 août. — Le « Warilda » transportait des blessés et des malades en plus de l'équipage et du personnel. Les survivants ont été ramenés samedi. La plupart étaient en toilette de nuit, ils ont supporté de grandes souffrances. Parmi les morts se trouvent plusieurs infirmières. Deux contre-torpilleurs britanniques qui escortaient le transport-ambulance ont lancé des bombes de fond par une nuit très noire, une mer houleuse et un vent violent.

Une torpille frappa l'arrière à la hauteur de la chambre des machines, tuant le troisième mécanicien et deux autres membres du personnel des machines et détruisant la dynamo, ce qui plongea ainsi le navire dans l'obscurité. Juste au-dessus de la dynamo était une salle d'infirmerie renfermant des blessés, dont la plupart furent tués par l'explosion, et un grand nombre d'autres blessés par la torpille se trouvèrent isolés et hors de portée de tout secours. Tous périrent, sauf quelques-uns qui se jetèrent à la mer et furent recueillis. Cette partie du navire ne tarda pas à s'enfoncer dans l'eau, inondant la salle d'infirmerie, noyant ceux des hommes qui étaient dans l'impossibilité de se dégager. Ce fut au milieu des ténèbres une lutte terrible pour secourir les malades et les blessés.

Le « Warilda » flotta encore deux heures, continuant de marcher presque tout le temps, car il était impossible d'arrêter les machines.

LE SAUVETAGE

Trois ou quatre chaloupes furent brisées pendant qu'on les descendait à la mer, et leurs passagers furent précipités dans les eaux. Tous les militaires, blessés et malades, ainsi que les infirmières rendent témoignage des efforts héroïques des officiers et marins de l'équipage. Malgré l'épaisseur des ténèbres, les marins exécutèrent avec un méthodique sang-froid l'opération consistant à monter les malades et les blessés sur le pont. Les blessés qui gisaient sur le pont, attendant leur tour d'être enlevés, ne proférèrent jamais une plainte et n'exigèrent à aucun moment de leurs sauveteurs qu'ils se hâtassent. Les moins grièvement blessés insistaient pour qu'on enlevât les premiers les plus grièvement atteints. Les femmes furent embarquées les premières, bien qu'elles protestassent, demandant à ne pas descendre avant les malades.

Le « Warilda » s'enfonça lentement par l'arrière, puis

DÉPÊCHES DE LA NUIT DERNIÈRE

LA HAUTE-COUR

L'affaire Malvy en chambre du conseil

Paris, 5 août. — Ce matin, à neuf heures dix, après l'appel nominal par le greffier, la Cour de justice s'est réunie en chambre du conseil et a consacré la plus grande partie de la matinée à régler l'ordre de ses travaux.

Sur la proposition de M. Colin, elle a décidé, à 10 voix de majorité (96 contre 86), de discuter immédiatement la question de souveraineté, puis ensuite celles de l'incompétence et des chefs d'accusation.

Au cours du débat pour savoir si la Cour était souveraine et pouvait retenir d'autres faits que ceux pour lesquels M. Malvy a été renvoyé par la Chambre, MM. Colin, Chéron, Louis Martin ont combattu cette thèse de la souveraineté, en montrant le danger. Ils ont notamment fait observer que si la Cour se déclarait souveraine, elle pourrait appliquer même des peines ne se trouvant pas inscrites dans le Code pénal. M. Mougeot faisait remarquer que, dans ce cas, la Cour serait libre d'appliquer la peine de mort en matière politique, qui a cependant été abolie.

La chambre du conseil s'est terminée à onze heures quarante-cinq ; elle a repris à quatre heures, et M. Boivin-Champeaux a défendu la thèse de la souveraineté.

Avec M. Boivin-Champeaux, c'est la thèse de la souveraineté qui l'emporte à une majorité de 15 voix environ. De ce fait, la question de compétence se trouve réglée, et l'on aborde le fond de l'affaire.

Les juges, ainsi que le leur avait demandé le Procureur général au début de son réquisitoire, se prononcèrent alors sur les chefs d'accusation de trahison formulés dans la lettre de M. Daudet. A une très faible majorité, cette accusation ne fut pas retenue.

Restait le chef de complicité retenu par Me Mérillon contre l'ancien ministre. Il fut écarté également, sauf (sur la demande de M. Flandin) à être transformé en une accusation de forfaiture.

Cette nouvelle accusation ne pouvant, aux termes de la loi, être formulée qu'en présence de l'accusé et de son défenseur, la Cour de justice décide finalement de tenir en vue de cette éventualité une séance publique demain matin à neuf heures.

LES DECISIONS ET LES VOTES

Paris, 5 août. — Au cours de ses audiences en chambre du conseil, la Cour de justice a émis sept votes qui ont donné les résultats suivants :

Le premier a eu lieu sur la proposition Bépmale demandant que la Haute-Cour ne retienne que les accusations transmises par la Chambre. La motion du sénateur de la Haute-Garonne a été repoussée par 96 voix contre 86.

Le deuxième vote a admis la priorité pour la souveraineté contre la compétence par 102 voix contre 79. Blanc, 1.

Le troisième vote a admis la souveraineté sans limite par 102 voix contre 74 et 6 abstentions.

Le quatrième vote a repoussé la trahison et l'affaire du chemin des Dames par 179 voix contre 2. Absent, 1.

Le cinquième vote repousse l'accusation dans l'affaire des mutineries militaires. Oui, 0; non, 176; abstentions, 3; absent, 1.

Le sixième vote a repoussé la complicité réclamée par le procureur général. 36 oui, 121 non, 24 abstentions, 1 absent.

Le Sénat a admis par 98 voix contre 56, 27 abstentions et 1 absent, la proposition de M. Flandin relative à l'admission de l'accusation de forfaiture.

En Russie

UN GRAND CHEF BOLCHEVIK ASSASSINÉ

Bâle, 5 août. — La « Gazette de Francfort » prétend que le général Mouravieff, envoyé par le gouvernement des Soviets contre les Tchéco-Slovaques du Volga, a été assassiné au moment où il donnait à ses troupes l'ordre de passer à l'ennemi.

1,000 ALLEMANDS GARDERONT L'AMBASSADE DE MOSCOU

Moscou, 5 août. — La garde de l'ambassade d'Allemagne dans cette ville sera constituée par un millier de prisonniers de guerre allemands en uniformes, commandés par des officiers et des sous-officiers qui arrivent en ce moment d'Allemagne.

Les socialistes finlandais contre les alliés

Berne, 5 août. — On télégraphie de Stockholm au « Berner Tagblatt » que le comité socialiste finlandais de Moscou a lancé un appel aux Finlandais habitant la Mourmanie, leur demandant de repousser les offres d'engagement que pourrait leur adresser l'Entente, et invitant ceux qui sont déjà incorporés dans l'armée des alliés à se retirer aussi rapidement que possible.

Les Anglais rassurent les Sibériens

Londres, 5 août. — **M. Balfour a fait connaître que le gouvernement britannique a présenté au gouvernement provisoire de Sibérie une déclaration catégorique affirmant qu'il n'a pas l'intention d'enfreindre l'intégralité territoriale de la Russie.**

En Roumanie

LES DROITS DES ISRAELITES

Genève, 5 août. — La Chambre roumaine a adopté, samedi, tous les articles de la loi reconnaissant des droits civils et politiques aux Israélites ayant fait les campagnes de 1913 et 1916, et ceux nés en Roumanie de parents également nés dans le pays.

Les Boches ne peuvent compter sur les céréales roumaines

Amsterdam, 5 août. — Le correspondant de la « Gazette de Cologne » à Berlin dit :

« Les récoltes de blé de la Roumanie sont mauvaises. La récolte du maïs ne dépasse pas la moyenne. On ne peut donc pas compter sur les approvisionnements de la Roumanie. »

Nouveaux tracts défaitistes

Paris, 5 août. — On lit dans la « Liberté » :

« Des tracts défaitistes et malthusianistes, par conséquent doublement anti-français, sont de nouveau mis en circulation; ils sont édités par l'« Avenir Social », à Epone. C'est la propagande d'Hélène Brion qui reprend dans les mêmes milieux où elle a été déjà poursuivie et mollement réprimée. L'immense majorité des membres de l'enseignement primaire a répudié cette propagande, mais les éléments les plus avancés de certains groupes syndicalistes n'y renoncent pas. »

LA BATAILLE

Le recul allemand sur l'Ancre est de 2 à 3 kilomètres

Aux armées, 5 août. — Les Allemands sont en retraite sur la rive gauche de l'Avre entre Hourges et Braches (nord de Montdidier), sur un front de cinq milles. Les patrouilles alliées gardent le contact avec l'ennemi.

Front britannique, 5 août. — Quelques troupes du Yorkshire, adroits patrouilleurs, firent une randonnée dans les tranchées ennemies, jeudi soir, un peu après neuf heures. Elles n'eurent que deux blessés, aucun mortellement, et revinrent avec un bon lot de prisonniers.

Après examen, on découvrit que neuf sur douze hommes étaient du génie. Que faisaient des hommes du génie en de telles proportions dans les tranchées de première ligne ? Les prisonniers eux-mêmes ne voulurent pas l'avouer, mais il fut bientôt de toute clarté qu'ils avaient été envoyés en avant pour faire sauter les abris. Et cette nuit-là on remarqua une petite explosion suivie d'une énorme éruption dans une carrière fortifiée.

Quelle sera l'étendue de la retraite ? Jusqu'à présent l'ennemi s'est retiré tout le long de la ligne, depuis au-dessus du Hamel jusqu'en-dessous de Dernancourt, sur une profondeur de deux à trois kilomètres.

La victoire célébrée à Rome

Rome, 5 août. — Conformément au désir exprimé par le Collège des cardinaux français, une messe solennelle a été chantée ce matin à l'église nationale de Saint-Louis-des-Français, à Rome, pour la victoire des armées alliées. Les grandes orgues ont joué « la Marseillaise ».

Communiqué italien

Rome, 5 août (officiel).

Deux autres officiers et quelques hommes de troupe ont été capturés sur le DOSSO ALTO (sud de Nago).

Des tentatives d'attaques exécutées par des détachements ennemis contre nos positions du MONT CORNO, dans la VALLARSA, dans le val RIO FREDDO ont échoué sous nos feux. Quelques prisonniers sont restés entre nos mains.

Au CORNONO, une attaque déclanchée par d'importants groupes ennemis a été repoussée avec des pertes sanglantes.

Sur la PIAVE INFÉRIEURE, un feu intense des bombardes ennemies a été efficacement contrebattu par notre artillerie.

Tirages financiers

TIRAGE DU 5 AOUT

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 60,642 gagne 100,000 fr.
Le numéro 90,784 gagne 50,000 fr.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :

106,284 27,571 19,298

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

468,595 96,701 427,393 100,831

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

364 77,891 120,305 219,503 395,139 6,110 97,150
125,576 317,777 410,364 14,318 98,439 145,056 319,392
448,289 15,829 106,114 153,030 322,860 485,689 67,324
118,458 187,595 368,691 42

VILLE DE PARIS 1912 3 %

Le numéro 60,724 gagne 50,000 fr.
Le numéro 111,489 gagne 10,000 fr.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

444,967 248,800 22,626 470,476 36,297

Les trente-cinq numéros suivants gagnent chacun 500 fr. :

828 63,636 169,965 377,902 642,272 13,916 75,987
206,269 446,155 665,591 18,015 89,999 216,597 550,043
674,532 22,474 101,346 256,941 565,321 693,039 32,087
114,059 355,859 596,649 705,833 33,871 157,711 358,491
610,343 709,978 50,737 168,442 371,505 612,835 713,827

OBLIGATIONS COMMUNALES 1879

Les deux numéros suivants gagnent chacun 100,000 fr. :

787,156 868,492

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

520,715 504,119 584,302 722,023 793,086 941,366

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

16,137 42,000 50,005 55,814 62,908 88,440 142,757
162,591 164,575 196,820 196,992 265,633 303,697 311,439
344,259 363,192 438,787 482,707 498,587 526,031 526,981
527,321 529,504 533,810 534,063 577,975 582,958 587,496
678,597 704,594 714,125 756,744 759,225 775,256 776,570
813,570 829,221 855,300 886,693 953,849 927,360 941,693
946,744 969,463 989,633

OBLIGATIONS COMMUNALES 1880

Le numéro 893,214 gagne 100,000 fr.
Le numéro 571,963 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

798,100 991,105 690,568 562,358 376,893 737,021

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

14,558 247,757 453,057 591,646 779,103 16,127 279,091
450,280 612,608 805,407 18,060 286,309 476,113 603,377
826,956 45,792 321,306 485,260 634,035 828,239 31,987
172,854 463,771 669,834 829,082 103,166 383,308 526,809
693,558 849,337 117,612 394,300 563,753 715,899 941,414
145,119 446,222 574,564 733,547 946,452 209,529 450,559
582,380 761,817 992,414

OBLIGATIONS COMMUNALES 1891

Le numéro 283,423 gagne 100,000 fr.
Le numéro 571,827 gagne 10,000 fr.
Le numéro 659,026 gagne 5,000 fr.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

73,080 116,739 122,987 195,646 217,271 235,570 334,643
423,773 429,285 439,442 466,812 504,488 532,894 697,950
737,601 757,900 799,867 919,999 921,746 982,375

3,835 numéros sont remboursables au pair.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1899

Le numéro 132,336 gagne 100,000 fr.
Le numéro 385,062 gagne 25,000 fr.
Le numéro 184,753 gagne 5,000 fr.
Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

6,752 7,038 29,603 51,939 54,619 63,876 68,179
74,195 88,280 95,734 100,014 114,681 124,571 145,519
153,434 166,273 186,442 200,357 202,146 203,515 207,852
212,016 232,778 250,392 273,813 307,776 310,758 316,241
321,246 327,710 348,388 354,718 355,736 406,522 408,431
443,830 447,907 453,239 452,462 469,172 471,807 472,373
476,914 492,680 495,509

OBLIGATIONS FONCIERES 1909

Le numéro 120,629 gagne 100,000 fr.
Le numéro 214,712 gagne 10,000 fr.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

101,154 117,770 151,809 313,838 509,908
522,361 780,130 1,145,180 1,279,484

Les soixante numéros suivants gagnent chacun 500 fr. :

28,69 29,361 57,049 77,038 149,716 150,101
218,822 293,476 305,511 322,978 324,496 374,899
376,753 376,786 387,689 419,116 443,369 459,640
476,709 546,601 578,923 614,497 620,800 627,114
637,010 646,493 707,714 717,844 719,698 745,104
745,427 747,516 734,158 803,722 821,502 823,872
829,771 830,326 898,673 911,480 954,871 1,014,146
1,029,016 1,045,200 1,096,976 1,192,474 1,199,712 1,236,223
1,277,688 1,305,497 1,312,776 1,331,152 1,332,156 1,335,327
1,356,091 1,368,576 1,372,901 1,381,493 1,384,290 1,387,246

Office national des mutilés

Paris, 5 août. — La commission de la rééducation de l'Office national des mutilés de guerre s'est réunie sous la présidence de M. le docteur Queuille, député, président. Plusieurs rapports ont été discutés.

M. Roger, inspecteur général au ministère de l'instruction publique, a examiné la situation des mutilés élèves des écoles des hautes études et des Facultés, ainsi que celle des candidats à ces écoles et Facultés. Pour les premiers, ils y seront admis de nouveau s'ils se trouvent dans des conditions physiques compatibles aux besoins de leurs carrières. On facilitera aux candidats l'accès à l'enseignement supérieur en les dispensant de certains examens préparatoires, en diminuant la durée de la scolarité, en abaissant les limites d'âge pour les concours et examens d'admission, enfin en leur attribuant des bourses.

M. le médecin-major Gourdon a établi les rapports qui doivent exister entre les médecins chefs des centres de prothèse et de rééducation militaire et les directeurs d'écoles de rééducation professionnelle. Il a souligné la part importante qui revenait aux médecins-chefs dans l'orientation professionnelle, l'adaptation de la prothèse de travail et la surveillance médico-chirurgicale au cours de l'apprentissage.

M. le médecin-major Rieffel a montré la nécessité de répandre les modèles d'appareils agricoles pour mutilés cultivateurs qui ont donné de si grands résultats. La liste de ces bras de travail agricole sera envoyée à tous les directeurs d'école.

M. Raffin, inspecteur général au ministère du travail, a développé un projet de loi qui sera soumis aux Chambres, sur l'allocation d'apprentissage pour les mutilés.

La commission a enfin mis au point les termes des contrats d'assurance pour les accidents du travail survenant au cours de la rééducation professionnelle.

Les marins des classes 88 et 89

Paris, 5 août. — En réponse à une question d'un député, au sujet du maintien ou du renvoi dans leurs foyers des marins des classes 88 et 89, le ministre de la marine vient de faire savoir : 1° qu'il n'y a plus de marins de la classe 88 en service; 2° qu'il prenait des dispositions pour libérer les hommes de la classe 89.

BORDEAUX

Il y a un an

7 AOUT 1917

Constitution en Russie d'un ministère d'union sacrée, sous la présidence de M. Kerensky. L'armée russe continue sa retraite, ce qui oblige l'armée roumaine à se replier en Moldavie.

Un sous-marin allemand canonne un bateau de pêche espagnol, « Campo-Libre », tue un des marins et blesse les trois autres.

Ouverture à Paris du Congrès des A. des instituteurs et institutrices.

La Crise du personnel dans les P. T. T.

Nous recevons la communication suivante :

« Devant les réclamations tous les jours plus nombreuses et justifiées du public, le groupe girondin de l'A. G. croit devoir signaler la crise excessivement grave de personnel que traversent en ce moment les services postaux, télégraphiques et téléphoniques de la ville de Bordeaux.

» Alors que la population a augmenté de 60 % environ, que le trafic a plus que doublé, le personnel titulaire a été diminué de tous ses éléments jeunes et vigoureux dans une proportion de plus de 50 %.

» Pour combler ce déficit formidable, il n'a été accordé que du personnel de fortune en nombre tout à fait insuffisant.

» Par devoir et aussi pour suivre l'exemple de nos chefs directs, le personnel s'est imposé un surmenage de quatre ans qui se traduit aujourd'hui par de nombreux cas de maladie, ce qui complique la situation au point de la rendre inextricable.

» L'administration, avisée, n'a rien fait. Cette situation ne peut durer plus longtemps sans les plus graves inconvénients pour le commerce, le public et le personnel.

» Un seul remède s'impose : il faut du personnel, non pas au compte goutte, mais en rapport avec le trafic.

» La situation est grave et pressante. C'est la raison qui a déterminé le groupe girondin de l'A. G. à en informer le public.

» Le secrétaire du groupe, PAGANEL. »

On comprend que le personnel des P. T. T. ait désiré saisir directement le public de ses doléances. Il lui devait cette explication loyale d'une situation anormale qui n'a que trop duré. Il fallait établir les responsabilités. Voilà qui est fait. L'administration ne saurait se refuser à appliquer au mal le remède indiqué. Nous ne doutons pas qu'elle n'agisse — enfin — avec décision.

Légion d'honneur

Il y a quelques mois, nous publions les citations élogieuses dont avait été l'objet M. le capitaine Pouget, du 108e régiment d'infanterie, dont la famille compte de nombreuses sympathies à Bordeaux. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'apprendre que M. le capitaine Pouget, qui continue à faire glorieusement son devoir sur un front lointain, a été fait chevalier de la Légion d'honneur le 18 avril dernier.

Tout récemment enfin, M. le capitaine Pouget a mérité la belle citation suivante à l'ordre de l'armée :

« En juillet 1918, a brillamment enlevé sa compagnie à l'attaque d'une position énergiquement défendue. A capturé 52 prisonniers, dont 1 officier, 1 mitrailleuse; tué de nombreux ennemis, détruit des abris et ramené dans nos lignes tous nos blessés. »

Les nombreux amis de ce vaillant officier se joindront à nous pour lui adresser de bien sincères félicitations.

Un de nos concitoyens, M. Claude Waskowiski, dont la famille demeure 84, rue du Grand-Maurian, à Bordeaux-Saint-Augustin, et qui, sur le front, commande, en qualité de lieutenant, la 11e compagnie du 57e régiment d'infanterie, a été également nommé chevalier de la Légion d'honneur le 8 juin dernier, avec la citation suivante, qui honore son courage et sa vaillance :

« Officier remarquable d'entrain, d'audace et de sang-froid, de bravoure, a donné, depuis le début de l'offensive allemande, des preuves nombreuses de ses belles qualités militaires. A notamment entraîné, avec une ardeur magnifique, dans une récente affaire, deux de ses sections à la contre-attaque, et réussi à dégager des éléments cernés depuis plusieurs heures. Une blessure, quatre citations. »

Cette nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme.

Citation à l'ordre

— Est cité à l'ordre du corps d'armée, Georges-Jean Boyer, sous-lieutenant au 338e R. A. L. : « L'infanterie allemande n'étant plus qu'à 800 mètres des positions de batteries françaises, s'est joint à quelques fantassins territoriaux qui défendaient le terrain. S'est jeté en avant dans une plaine nue pour reconnaître les détachements ennemis et les forcer à se découvrir. A essuyé leur feu et permis à nos mitrailleuses d'entrer en action. A contribué pendant plusieurs heures, sous un feu violent, au succès de l'opération défensive, et a assuré ainsi, pour sa part, le repli en bon ordre d'un groupe lourd de son régiment. »

Ce vaillant officier est le fils de M. Léon Boyer, vice-président du Conseil d'arrondissement de Bordeaux.

— Est cité à l'ordre de la division, le lieutenant Robert Chantecaille, du 3e hussards : « Officier de renseignements zélé et intelligent. Dans les derniers combats, a cumulé les fonctions d'officier de renseignements et d'adjoint au colonel du régiment à pied. Dans les conditions les plus difficiles, par son calme, sa belle tenue et son savoir-faire, a assuré le parfait fonctionnement des liaisons et permis au commandement, malgré les dures pertes subies, de continuer son action et d'être toujours parfaitement renseigné. » Déjà cité antérieurement.

Un auto-camion défonce la devanture d'une épicerie

Mardi matin, vers neuf heures, un auto-camion militaire, passant rue de Cursol, voulut sans doute éviter un tramway. Le conducteur fit obliquer brusquement son lourd véhicule, dont l'avant vint violemment heurter la devanture de l'épicerie située au numéro 50; il pénétra même quelque peu à l'intérieur.

Pots de confitures, bouteilles d'huile, liqueurs et fruits dégringolèrent jusque sur la chaussée, où ils gisèrent lamentablement une grande partie de la matinée.

Il n'y a eu, heureusement, que des dégâts matériels.

Marié sous un faux nom

Il y a quelques jours, le service de la Sûreté arrêtait, pour vol de jambons sur les quais, un individu qui parut donner une fausse identité; aussi envoya-t-on sa fiche anthropométrique à Paris. On découvrit qu'il avait pris un faux nom, qu'il est plusieurs fois condamné et déserteur d'un bataillon d'Afrique.

Il avait dérobé les papiers qu'il a présentés lors de son arrestation, et il a poussé l'audace jusqu'à se marier, il y a quelques jours, à Bordeaux, sous le nom du citoyen dont il a volé les pièces d'identité.

Le Chinois ébouillanté

Deux arrestations

Le service de la police mobile avait été chargé de rechercher les deux personnes que le Chinois, cuisinier à Bassens, accuse de l'avoir ébouillanté, dans les circonstances que nous avons relatées.

Les inspecteurs Jagourd et Durrès, en exécution du mandat qui leur avait été délivré, ont arrêté la femme de la victime et un travailleur annamite de Bassens. L'un et l'autre ont été écroués au fort du Hâ sous l'inculpation de violences et voies de fait.

L'état du cuisinier chinois, qui est toujours à l'hôpital Saint-André, n'inspire plus aucune inquiétude.

Un meurtre à Mérignac

Un travailleur chinois tué d'un coup de revolver par un de ses compatriotes

Dans l'après-midi de lundi, le parquet de Bordeaux et la 7e brigade de police mobile étaient informés qu'un meurtre avait été commis à Mérignac dans les circonstances suivantes :

Trois travailleurs chinois employés dans une dépendance du camp avoisinant Beau-Désert s'étaient pris de querelle et avaient échangé des horions, deux prenant à partie le troisième.

Soudain, celui-ci avait été étendu sur le sol, un coup de revolver ayant été tiré sur lui par un de ses deux adversaires.

Des soldats américains accourus au bruit de la détonation relevèrent le malheureux pour le transporter à leur hôpital de Beau-Désert. Là, on constata que l'infortuné Chinois avait cessé de vivre.

Ses deux adversaires furent immédiatement mis en état d'arrestation et confiés à la garde de gendarmes, mandis que M. le Maire de Mérignac téléphonait à Bordeaux la nouvelle du meurtre.

L'automobile de la brigade mobile ayant pu être mise à la disposition du parquet, un transport de justice a été effectué dans la soirée.

MM. René Tortat, procureur de la République, et Lanoire, juge d'instruction, se sont rendus à Mérignac, accompagnés d'un commis-greffier et d'un médecin-légiste qui a effectué l'autopsie de la victime du drame.

Après avoir opéré les constatations d'usage, les magistrats ont délivré le permis d'inhumer et ordonné de conduire, mardi matin à Bordeaux, les deux adversaires du Chinois tué. Ils seront interrogés avec l'assistance d'un interprète.

Théâtres et Concerts

Trianon-Théâtre

MARDI 6 AOUT, centième représentation de la revue. — Gala monstre, avec programme spécial.

JEUDI, grande matinée de famille, avec la revue intégrale, et DALBAN, le phénomène vocal.

VENDREDI, gala extraordinaire, pour les débuts sensationnels de MISS MAY BLOSSOM, la plus remarquable danseuse et chanteuse américaine. — Scènes nouvelles avec toutes les vedettes. Location rue Franklin.

Alhambra-Jardin d'Eté

Les jardins de l'Alhambra, admirablement ombragés en matinée, délicieusement illuminés en soirée, deviennent le rendez-vous favori de l'élite bordelaise.

SPECTACLES

MARDI 6 AOUT

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Gigolette », avec J. Boulle et Perny.

BOUFFES. — 8 h. 30 : « A tire d'aile ! », avec Mercadier et Médy.

APOLLO. — 8 h. 30 : Tournée A. Brasseur. « A votre santé ! », revue de Rip.

TRIANON. — 8 h. 30 : « Oh ! là... là... », avec Dalban.

ALHAMBRA. — Cinéma, skating.

Alhambra-Cinéma-Skating
LE GENTILHOMME BATAILLEUR ! Succès ! SKATING avec PISTE en PLEIN AIR.

Les Sports à Bordeaux

CYCLISME

LE PRIX LEON HOURLIER

Dimanche a eu lieu la finale du Prix Léon Hourlier, tour de piste lancé contre la montre, première épreuve du Brassard du Recordman. 63 tentatives furent effectuées.

Voici le résultat final de cette épreuve :

1 Lamaison (C. A. B.), 22" 3/5; 2. Leroux (C. A. B.), 23"; 3. Robert Verdeun, 24"; 4. Gipoulou, 24" 3/5; 5. Pantin (C. A. B.), 24" 4/5; 6. ex-æquo, Rives, Dubourg, Marcel Verdeun, 25". Viennent ensuite, dans l'ordre : Coudert, Diet, St. Duméziil, Dupouy, Pavy, Maney, Raymond, Boulestreau, Oscar Cosse, Cuyamendoux, Aug. Cosse, Roger Lalanne, Hugon, Bacqué, Therrien, Gourin, Jobert, Mora, Pauloin, Labit, Roger Labastie, Roger Cœuret, Henri Monpontet, etc., etc.

Pour les jeunes (classe 24 et plus jeunes) : 1. Raymond, 26".

Détenteur du brassard : Roger Lamaison, 22" 3/5 (record, A. Laporte, 22" 1/5).

La course de primes (5 kil.) réservée aux non-classés du Prix Léon Hourlier donna les résultats suivants : 1re prime, M. Verdeun; 2e, Dupouy; 3e, Aug. Cosse; 4e, Diet. Prime finale : 1. Oscar Cosse; 2. Therrien; 3. Boulestreau. Temps : 3' 2" 2/5.

Une course scratch sur 2 kilomètres (licences A) donna les résultats suivants :

1. Lamaison; 2. St. Duméziil; 3. Dubourg. Temps des 200 derniers mètres : 14".

Jeudi 8 août, à 17 heures, Prix Emile Friol (1 kilomètre contre la montre), 6 prix et médailles, pour les jeunes (ouvert à tous licenciés A et B). Pas de droit.

Dimanche 11 août, première journée des Brassards cycliste et pédestre et Prix d'Encouragement (de année). Ouvert à tous.

COMMUNICATIONS

Bureau paritaire de placement maritime

Le bureau paritaire de placement maritime de Bordeaux, institué par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande en date du 28 janvier 1918, est ouvert, place Gabriel, 4 (à l'entresol). Les employeurs et les employés peuvent s'y adresser chaque jour non férié, de 8 heures à 11 h. 30, et de 13 h. 30 à 17 heures, soit pour demander du personnel, soit pour se faire inscrire.

Les demandes d'inscription verbales ou écrites doivent être accompagnées de pièces d'identité et de tous renseignements nécessaires, spécialité ou profession, durée approximative des embarquements antérieurs et fonctions remplies à bord. Le placement est rigoureusement gratuit.

Garderies scolaires laïques Arlac-Soliérino

Les garderies scolaires laïques fonctionneront à partir de lundi 5 courant, au local de la Société, 235, rue Mouneyra. Départ pour la campagne tous les jours, à huit heures. Les enfants devront porter leur panier garni.

Les parents sont priés de faire inscrire leurs enfants le plus tôt possible.

Jeux de plein air, gymnastique suédoise et préparation militaire sont en formation pour la durée des vacances, sous la direction d'un professeur.

Une surprise est réservée aux enfants qui seront assidus à ces garderies.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

Avis aux expéditeurs. — Sous réserves des restrictions en vigueur, les marchandises classées en 1re catégorie par l'arrêté ministériel du 9 février 1917 seront acceptées à l'expédition le jeudi 8 août 1918, jusqu'à 300 kilos au maximum d'un même expéditeur à un même destinataire.

TRIBUNE DU TRAVAIL

C. S. DES OUVRIERS PEINTRES EN BATIMENTS. — Modification à l'article 3 des statuts : L'ouvrier paiera un droit d'entrée de 5 francs, y compris le livret, la carte fédérale et la cotisation du mois courant. Il paiera à la suite une cotisation de 2 francs par mois. (Décision du 4 août 1918.)

Les enivrants PARFUMS DE BICHARA, ses essences pour cigarettes, ses charbons odorants sont en vente dans t. les gr. magas.

MALACEINE POUDRE DE RIZ

ÉTAT CIVIL

DECES du 5 août.

Fernand Moncaut-Larroudé, 28 ans, rue Belleville, 8.
Théophile Bime, 54 ans, rue Ségalier, 55.
Joseph Foy, 57 ans, place Pey-Berland, 30.
Veuve Barreau, 67 ans, rue Mondenard, 31.
Pierre Bazeille, 90 ans, rue Judaïque, 236.

Décès militaires

Théodore Etcheverry, 30 ans, 24e d'artillerie.
Arthur Maës, 48 ans, 1er territorial.

CONVOI FUNÈBRE M. A. Roudié, M. M. Roudié (aux armées), M. E. Biet (au front) et Mme E. Biet, M. et Mme A. Roudié et leurs enfants, M. et Mme Labro, M. et Mme P. Suzacq et leurs enfants, M. et Mme E. Champier et leur fille, M. J. Delpon, M. Ch. Delpon (aux armées) et Mme Delpon, Mlle G. Labro, Mme Levreaud, les familles Biet, Viguié, Babeau, Rival prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Antoine ROUDIÉ,

leur épouse, mère, belle-mère, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le jeudi 8 courant, en l'église Sainte-Marie.

On se réunira à la maison mortuaire, 53, avenue Thiers, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. Henri Desbats, à la cour d'appel, et Mme Henri Desbats, née Marrauld, M. Jean Desbats, Mme L. Duvigneau, M. et Mme G. Guy, Mme veuve Jahn, Mlle M. Duvigneau, les familles Duphot, Gaultier, H. Gaden, A. Levavasseur, M. Fourcaud, Salavoine, de Bridiers, de Villemor et Delpech prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Alexandre MARRAULD,
née Hélène LECOURT-FONCARNIERE,

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le mercredi 7 août, à trois heures.

On se réunira à la chapelle du cimetière protestant, rue Judaïque, à deux heures et demie.

Ni fleurs ni couronnes.

CONVOI FUNÈBRE Mme et M. Alexandre Pautrot, propriétaire de l'hôtel Commercial; M. Louis Faget, Mme veuve Georges Faget et ses enfants, M. et Mme Malvezin et leur fils, M. et Mme Georges Fabre, Mlles Bourseaureil, M. et Mme Gaston Depaty, les familles Fareu, Vidal, Dampeyrou, Semellier et Géteaux prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Charles-Numa LABONNE,
née Marguerite FAGET,

leur mère, belle-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le mercredi 7 août, en l'église de Sainte-Croix.

On se réunira à la maison mortuaire, 37, rue Fondaudège, à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE M. Henry Foy, Mlle Suzanne Foy, M. et Mme Simon Ailteussi et leurs enfants, M. et Mme Gustave Ailteussi, Mme veuve Léonce Foy et ses enfants, M. Robert Foy, les familles Larroque, Molina, Calin, Frank, Ailteussi, Soarès ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Emile-Joseph FOY,

leur père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié.

L'enterrement aura lieu le jeudi 8 août.

On se réunira à la maison mortuaire, 30, place Pey-Berland, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures précises.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE M. Reignier (au front) et Mme Reignier, M. et Mme Maurice Grangeneuve, M. Pierre Grangeneuve, M. Joseph Grangeneuve, les familles Bégué, de Grangeneuve, Papin, Mathéus, Tarral, Gritty et Gratteroile prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Paul-Hermann REIGNIER,

décédé à l'âge de six ans,

leur fils, petit-fils, neveu et cousin, qui auront lieu le mercredi 7 courant, en l'église primatiale de Saint-André.

On se réunira à la maison mortuaire, place Pierre-Lafitte, 1, d'où le convoi funèbre partira à onze heures.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

LEHM achète très cher BIJOUX
Diamants et Perles, et dégage gratis les reconnaissances du Mont-de-Piété, les s... 300 f/f. 1, allées de Tourny, 1.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Raoul Caupos, M. et Mme Jacques Caupos, Mme veuve J. Langevin, MM. Paul et Fernand Caupos (au front) et leurs familles prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Lucien-Jacques CAUPOS,

leur fils, petit-fils, neveu et cousin, qui auront lieu le mercredi 7 courant, en l'église St-Nicolas.

On se réunira à la maison mortuaire, 36, rue des Sablières, à une heure un quart, d'où le convoi funèbre partira à une heure et demie.

AVIS DE DÉCÈS Mme Lurton Burke, M. (de Bourg-sur-Gironde), M. et Mme Denis Baillou, M. et Mme Abel Meynard, M. et Mlle Georges Dubois et leurs enfants, M. Marius Meynard (au front), Mme veuve Thomas Roy, Mme veuve Gourdet, M. et Mme Arnaudin, M. et Mme Pierre Roy, Mme Yves Meynard, Mme veuve C. Gourdet, M. Audoin, M. et Mme H. Capdeville, M. et Mme A. Prolongeau et leur fille, M. et Mme Célestin Guéraçague et leurs enfants remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques du

Sous-lieutenant Blaise GUÉRAÇAGUE,

substitut au conseil de guerre de Bordeaux,

ainsi que celles qui leur ont exprimé des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS Mme Jean Guéraçague, M. Pierre Guéraçague, docteur en droit, notaire (aux armées); Mme Pierre Guéraçague, Mlle Michelle Guéraçague, Mlle Solange Guéraçague, M. et Mme Jean Ayçaguer, M. et Mme François Guéraçague et leurs enfants, Mme Gabriel Guéraçague et ses enfants, M. et Mme Jacques Guéraçague et leur fille, M. et Mme Célestin Guéraçague et leurs enfants remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques du

Sous-lieutenant Blaise GUÉRAÇAGUE,

substitut au conseil de guerre de Bordeaux,

ainsi que celles qui leur ont exprimé des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS Mme Maurice de Saint-Loubert et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Maurice de SAINT-LOUBERT,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie.

Messes dites dans l'intimité.

ERRATUM. — Dans l'avis de décès de M. Fernand-Albert PAULY, soldat au 133e régiment d'infanterie, lire, en tête de l'avis : Mlle Valentine Pauly, fourreur, 23, place du Palais, au lieu de M. Valentin Pauly.

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
ACHÈTE OR et PLATINE

CHRONIQUE VINICOLE

La vigne est le seul végétal qui se trouve avoir bien supporté la sécheresse, du moins dans son ensemble. On pourrait cependant souhaiter pour elle un peu plus d'eau que n'en donnent ces orages menaçants et avortés. Dans les terrains secs, les raisins commencent à souffrir et ne grossissent pas.

Pas de mildiou. L'oïdium a été plus menaçant que vraiment dangereux et on est parvenu à le combattre. Dans l'Armagnac, de graves invasions de black-rot sur les feuilles n'ont pas encore eu de retentissements fâcheux sur les raisins, mais ici, tout danger n'est pas encore écarté. Il faut dire que, d'une façon générale, les viticulteurs du Gers se sont défendus avec une extraordinaire énergie et que les invasions des feuilles se limitent aux vignobles négligés. Les ch